



Délibération du Conseil métropolitain

**Séance du 21 mai 2021**

**OBJET : ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES**  
- Ligne ferroviaire des Alpes : convention de financement des travaux pour la première phase de régénération de la section entre Vif et Lus-la-Croix-Haute

Délibération n°

Rapporteur : Sylvain LAVAL

**PROJET**

Le rapporteur(e), Sylvain LAVAL;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES** - Ligne ferroviaire des Alpes : convention de financement des travaux pour la première phase de régénération de la section entre Vif et Lus-la-Croix-Haute

### **Exposé des motifs**

En provenance du sud de l'Isère, ce sont plus de 70 000 véhicules qui pénètrent chaque jour dans la métropole grenobloise, souffrant de congestions et de la pollution qui en résulte. La disparition de la ligne Grenoble-Gap, qui constitue l'armature du réseau de transports en commun desservant le versant sud de la métropole, n'est pas envisageable. Elle impacterait fortement les efforts engagés en faveur d'une mobilité plus durable et serait, plus largement, de nature à porter atteinte à l'indispensable cohésion qu'il nous appartient de promouvoir en termes d'aménagement du territoire.

La Métropole plaide depuis plusieurs années désormais en faveur d'une mobilisation partenariale de nature à garantir la préservation de la desserte ferroviaire alpine et notamment de la liaison entre Grenoble et Gap, avec l'objectif de prévenir toute fermeture mais également toute suspension des circulations, si ce n'est pour la réalisation de travaux. Cette volonté s'est notamment traduite au travers d'une participation inscrite de manière volontaire dans le cadre d'un avenant au Contrat de Plan Etat-Région Auvergne-Rhône-Alpes 2015-2020 signé en novembre 2017, permettant de mutualiser en une seule enveloppe les programmes de régénération des deux CPER et de porter le montant de cette enveloppe à 200 M€ (contre 139 M€ initialement).

Sur le fondement d'un vœu adopté par la Métropole le 9 février 2018, celle-ci a multiplié les interpellations auprès de l'Etat, de la Région et de SNCF Réseau. Une nouvelle dynamique partenariale en faveur de la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise s'est traduite par l'identification conjointe, en comité de pilotage, par l'Etat, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Isère, la Métropole, le SMTC, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de Communes du Grésivaudan et SNCF Réseau, de trois objectifs majeurs et partagés pour l'amélioration de la desserte ferroviaire de l'aire grenobloise :

- l'amélioration de la robustesse et de la régularité sur l'ensemble des dessertes ;
- le renforcement du niveau de desserte périurbaine, avec la mise en place d'un RER ferroviaire entre Rives et Brignoud d'une part, Grenoble et Clelles d'autre part ;
- et la diminution des temps de parcours.

Le comité de pilotage interrégional réuni le 18 septembre 2018 a décidé de l'engagement d'une étude préliminaire dont l'objectif est de proposer des trajectoires d'investissement et d'offres entre Grenoble et Gap, en cohérence avec les objectifs de développement de l'étoile ferroviaire grenobloise précisés ci-dessus. Par délibération du 5 juillet 2019, la Métropole s'est donc engagée à participer à l'étude préliminaire de la section Vif - Lus-la-Croix-Haute, à hauteur de 61 000 € sur un montant d'étude estimé à 610 000 €.

Sans attendre les résultats de cette étude préliminaire, suite à la mobilisation des élus locaux et du collectif en faveur de la sauvegarde de la ligne, le comité de pilotage interrégional du 4 décembre 2019 a permis de progresser de manière décisive, en finalisant le plan de financement des travaux d'une première phase de régénération à réaliser entre 2021 et 2022, pris en charge, sur la partie rhônalpine de la ligne, par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Isère et de la Drôme, Grenoble-Alpes Métropole et SNCF Réseau.

Par délibération du 7 février 2020, Grenoble-Alpes Métropole a acté sa participation au financement des études d'avant-projet, de projet et de dossiers de consultation des entreprises, à hauteur de 233 332,50 € sur un montant total de 2,5 M€. Ces études ont permis d'identifier précisément le périmètre et la nature des travaux à réaliser pour cette première phase de régénération.

En janvier 2021, la Région et l'État ont signé un accord consacré à la relance du ferroviaire en Rhône-Alpes. Cet accord est destiné à couvrir les investissements sur les lignes de desserte fine à engager sur la période 2021-2022 et prévoit une enveloppe financière de 100 M€ en Rhône-Alpes dont les deux-tiers apportés par la Région et un tiers par l'État. Ces montants ont vocation à être ensuite intégrés au nouveau CPER 2021-2027.

La convention présentée en annexe s'inscrit dans ce contexte et fixe les conditions de financement des travaux de la section Vif - Lus-la-Croix-Haute, en vue de la réalisation d'une première phase de régénération en 2021 – 2022.

Le programme prévisionnel des travaux a été défini à l'issue d'études d'avant-projet menées en 2020/2021, et comprend notamment :

- environ 9 km de renouvellement complet de la voie,
- environ 7 km de renouvellement partiel de la voie,
- des travaux dans les tunnels et ouvrages d'art de la ligne,
- des travaux de sécurisation des ouvrages en terre.

Considérant le fait que la liaison ferroviaire entre Grenoble et Gap est, pour partie, un des supports du développement du « RER » métropolitain, la Métropole a fait part de sa disponibilité à reconsidérer sa participation au CPER 2015-2020, dans le cadre de la réflexion interrégionale et de la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés. Ainsi, nonobstant ses compétences comme son périmètre et solidaire de l'ensemble des territoires desservis, la Métropole participe à hauteur de 1 866 660 euros (soit 9,3333%) sur un montant total de travaux de 20 M€ entre Vif et Lus-la-Croix-Haute pour la première phase de régénération.

Le plan de financement de cette première phase de travaux de régénération est le suivant :

<b>Phase REA</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Clé de répartition %</b>
État	7 616 680	38.0834%
SNCF Réseau	1 700 000	8,5000%
Région	6 650 000	33,2500 %
Grenoble Alpes Métropole	1 866 660	9,3333%
Département de l'Isère	1 866 660	9,3333%
Département de la Drôme	300 000	1,5000
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 000,00 €</b>	<b>100,0000 %</b>

Grâce à cette première phase de régénération, la ligne Grenoble-Gap sera à nouveau en circulation à partir de l'automne 2022 et pérennisée jusqu'en 2024. D'autres phases ultérieures de travaux seront nécessaires pour assurer une pérennité à plus long terme, en intervenant notamment sur les zones qui ne feront pas l'objet de travaux en 2021/2022.

La Métropole ne peut que regretter le temps perdu depuis les premières alertes concernant l'état de la ligne Grenoble-Gap, temps qui ne peut malheureusement pas totalement être rattrapé. La consolidation de la phase de régénération ultérieure, à envisager dès 2024, doit être anticipée afin de prévenir toute reproduction d'une telle situation.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»,

Vu le voeu du conseil métropolitain du 9 février 2018 relatif à la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 5 juillet 2019 approuvant la convention de financement pour l'étude préliminaire sur la section entre Vif et Lus-la-croix-haute,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 7 février 2020 approuvant la convention de financement pour les études d'avant-projet sur la section entre Vif et Lus-la-Croix-Haute,

Après examen de la Commission Services publics de proximité du 07 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Confirme son engagement en faveur de la préservation de la ligne Grenoble-Gap et de l'amélioration de la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise,
- Décide de participer aux opérations qui concourent à cette amélioration,
- Décide de participer financièrement aux travaux de la section Vif - Lus-la-Croix-Haute pour la première phase en 2021/2022 de régénération de la ligne Grenoble-Gap ;
- Rappelle la nécessité d'anticiper la consolidation de la phase de régénération ultérieure,
- Approuve les termes de la convention relative au financement des travaux de la première phase en 2021/2022 pour la régénération de la ligne Grenoble-Gap,
- Autorise le Président à finaliser et signer cette convention.